



**HAL**  
open science

## “ L’été noir ” (1902). La critique presbytérale du combisme

Julien Bouchet

► **To cite this version:**

Julien Bouchet. “ L’été noir ” (1902). La critique presbytérale du combisme. De la Parole du prédicateur au discours politique, CHEC, Jun 2019, Clermont - Ferrand, France. halshs-04432020

**HAL Id: halshs-04432020**

**<https://shs.hal.science/halshs-04432020>**

Submitted on 1 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

« L'été noir » (1902). La critique presbytérale du combisme  
"The Black Summer" (1902). *The presbyteral criticism of combism*  
Julien Bouchet

Docteur en histoire contemporaine, chercheur associé au C.H.E.C. (Centre d'histoire « Espaces et Cultures »),  
Université Clermont-Auvergne

Les deux principaux mouvements de laïcisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle français ont entraîné des résistances en provenance de religieux. L'acte de parole, et même certaines prédications, sont devenus les vecteurs de prises de position critiques qui configurèrent une action politique pour partie singulière. La critique du pouvoir par les prédicateurs fut d'autant plus efficiente que les clercs (et l'institution dont ils relevaient) donnaient à leur intervention publique une mission divine, tactique propice à l'ouverture d'un espace de contestation, de subversion, vis-à-vis des pouvoirs temporels. Il ressort de ce contexte de tension latente une diversité de mobilisations et un nouvel apostolat politique, à l'étendue certes à pondérer. Ces dynamiques posent l'enjeu du rapport entre l'État républicain et ses communautés restreintes.

The two main secularization movements of the end of the 19th century in France led to resistance from religious figures. The act of speaking and even certain preachings became the vectors of critical positions which configured political action. The criticism of power by preachers was all the more efficient since the clerics (and the institution to which they belonged) gave their public intervention a divine, tactical mission conducive to the opening of a space of contestation, of subversion, vis-à-vis temporal powers. It is clear from this context of tensions a diversity of mobilization and a new political apostolate, certainly to be balanced. These dynamics raise the issue of the relationship between the republican state and its restricted communities.

Critique presbytérale, combisme, années 1900, France.

*Presbyteral criticism, combism, 1900s, France.*

Les deux principaux mouvements de laïcisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle français (au début des années 1880 et des années 1900) ont entraîné des résistances en provenance de religieux. L'acte de parole et même certaines prédications sont devenus les vecteurs d'une prise de position critique qui configura une action politique, tout en isolant leur auteur de la *res publica* légitimée alors par les autorités républicaines. La critique du pouvoir par les prédicateurs fut d'autant plus efficiente que les clercs et l'institution dont ils relevaient donnaient à leur intervention publique une mission divine, tactique propice à l'ouverture d'un espace de contestation, de subversion, vis-à-vis des pouvoirs temporels.

L'exécution des décrets de 1880 fut d'abord l'occasion d'une large mobilisation épiscopale et « cléricale » en vue d'une mise en question de la sécularisation républicaine mise à l'ordre du jour du Parlement. Vingt ans plus tard, la ferme application de la législation anti-congréganiste par le gouvernement Combes, et une pratique concordataire très heurtée, ont provoqué une nouvelle mobilisation de groupes protestataires ou d'hommes de foi plus isolés. Si le répertoire d'action des évêques français est maintenant bien connu, notamment après les travaux de Jacques-Olivier Boudon menés à l'occasion du centenaire de la Belle Époque de l'anticléricalisme républicain<sup>1</sup>, il n'en est pas de même du rôle et du discours des clercs de proximité (prêtres, desservants, vicaires, congréganistes – mais aussi pasteurs, rabbins et hazans) qui ont plutôt fait l'objet d'études relevant d'une histoire diocésaine et de l'histoire religieuse par le truchement du social, à l'image de celle de Philippe Boutry sur les *Prêtres et [les] paroisses au pays du curé d'Ars*<sup>2</sup>. Exception faite des plus politisés des opposants, leur militantisme émanait surtout d'un pragmatisme de l'action pastorale, lui-même fortement pétri de données paroissiales et/ou communautaires. L'écriture de cette histoire est aujourd'hui possible grâce à la convocation de sources « classiques » de l'échelle diocésaine (les recollections et congrès divers, les statuts diocésains issus de synodes, les *Croix*, les *Semaines religieuses* et les mandements qui y sont publiés) et de celles plus originales, quoique lacunaires et pour partie disponibles, comme les bulletins paroissiaux (et parfois inter-paroissiaux) qui restent « une source négligée »<sup>3</sup>, les sermons dont certains sont augmentés puis publiés, et de prises de position diverses qui ont été conservées par les autorités administratives et de police. Des témoignages laissés dans les mémoires familiales peuvent apporter de salutaires compléments. C'est de cette variété d'archives que peut être appréhendée de manière plus complète la critique presbytérale du combisme.

Ses opposants mirent en œuvre trois principales formes de critiques qui furent doublement contrôlées par les forces de l'ordre républicain après la circulaire du ministre de l'Intérieur Pierre Waldeck-Rousseau en mai 1902,

<sup>1</sup> « L'épiscopat français face à la loi de 1901 », in Jacqueline LALOUETTE et Jean-Pierre MACHELON (dir.), 1901. *Les Congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey & Ané, 2002, p. 73-81.

<sup>2</sup> Paris, Le Cerf, coll. « Histoire », 1986. L'étude porte principalement sur l'arc chronologique qui s'étend de 1815 à 1880.

<sup>3</sup> Jacques BOUQUET, « Une source négligée : les bulletins paroissiaux. L'exemple du Poitou (1905-1939) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 86, n° 217, 2000, p. 513-516.

et par leur hiérarchie institutionnelle<sup>4</sup> : « le cri » tendant à coaliser des forces paroissiales en vue d'une nouvelle politisation de fidèles, « l'appel » (construction de calvaires de réparation, promotion de l'enseignement diocésain), mais aussi « le retrait » de la vie collective, dans l'espoir d'un retour prochain de la concorde. D'autres sont restés dans une indifférence qui invite à ne pas trop surévaluer la mobilisation des religieux lors de cette nouvelle « guerre des deux France »<sup>5</sup> (I). Dans une configuration politique inédite (divisions parlementaires sur les contours du libéralisme politique en régime républicain, organisation de l'Action libérale populaire et du Sillon, nouvelles directives plus conservatrices, en 1903, du pape Pie X), ces logiques ont semblé modifier le rôle du clerc, et corrélativement sa perception sociale. Nous nous interrogerons donc sur le degré de recomposition du rapport entre le religieux et le politique, et sur la résurrection d'un apostolat politique en temps de crise « au village » (II). Au-delà de la contingence de l'anticléricalisme combiste, la critique religieuse du politique qui en ressort questionne spécialement le rapport entre l'État républicain et certains segments de la société, plusieurs églises locales étant alors réduites à des « communautés restreintes » privées de la citoyenneté active reconnue pourtant à tous les membres du corps politique (III).

## La diversité des mobilisations

### *Le combisme et ses réceptions dans la sphère religieuse*

L'expression « été noir » renvoie à l'été 1902. C'est une « saison en enfer » pour certains citoyens français qui subissent le premier acte du combisme administratif et parlementaire, une politique (plus qu'une doctrine) caractérisée par une reprise en main politique des serviteurs de l'État, et par la mise en œuvre d'un anticléricalisme vigoureux<sup>6</sup>. L'ampleur des arbitrages gouvernementaux et des décisions parlementaires ont favorisé une large critique politique en provenance du champ religieux. Si elle est complexe, la chronologie de cet « été noir » est à prendre en considération pour apprécier les réactions.

7 juin 1902	Ministère Combes
21 juin	Circulaire du président du Conseil des ministres aux préfets sur les opinions politiques des fonctionnaires
27 juin	Décret de fermeture des établissements d'enseignement congréganiste ayant été créés après la loi des associations et n'ayant pas demandé d'autorisation préalable
29 juin	Circulaire du ministre de l'Instruction publique pour accélérer les dernières laïcisations d'écoles communales de filles
9 juillet	Circulaire du président du Conseil aux préfets ordonnant la fermeture des établissements congréganistes d'enseignement ayant été créés <u>avant</u> la loi des associations et n'ayant pas demandé d'autorisation préalable
25 juillet	Décret de fermeture des établissements du département de la Seine visés par la circulaire du 9 juillet précédent
1 <sup>er</sup> août	Décret de fermeture de 237 établissements visés par la circulaire du 9 juillet
29 septembre	Circulaire sur l'interdiction de l'usage pastoral du breton

Les critiques presbytérales sont alors largement diffusées par les publications paroissiales. Sur 30 000 paroisses des diocèses de France, 2 000 bulletins paroissiaux sont à dénombrer en 1903<sup>7</sup>. Leur répartition géographique est certes contrastée : dans les Landes, sur 320 paroisses, on ne compte que 8 bulletins. Des centres de bulletins paroissiaux se développent pour soutenir les efforts locaux, et pour favoriser l'unité de message à l'échelle de

<sup>4</sup> Cette normalisation interne à l'institution n'est pas à minorer.

<sup>5</sup> Émile POULAT, *Liberté, laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Le Cerf, coll. « Éthique et société », 1987.

<sup>6</sup> Pour des précisions, nous renvoyons à notre thèse remaniée sur le combisme : Julien BOUCHET, *La République irréductible*, Neuilly, Atlande, coll. « Références », 2019.

<sup>7</sup> Louis DESPINS, *Un Mot sur les « Bulletins Paroissiaux »*, Aire-sur-Adour, Imprimerie de l'Évêché, décembre 1903, 8 p. Le but premier de cette publication est l'augmentation du nombre de bulletins dans le diocèse.

chaque doyenné ou du diocèse<sup>8</sup>. De nouvelles publications souvent portées par les prêtres et leurs vicaires ont pu s'appuyer sur la vague d'opposition pour exister et chercher à étendre leur lectorat, en commentant spécialement les fermetures locales d'établissements congréganistes qui font l'objet d'une large publicité en insistant sur les incidences locales de l'action de Marianne anticléricale.

À l'échelle diocésaine, des *Semaines religieuses* très hostiles au gouvernement Combes portent toutes les semaines un message critique à destination des « gouvernementaux ». Il en va de la publication de Luçon, de Quimper, de Nancy et Saint-Flour dans laquelle le virulent chanoine Lagarrigue fait imprimer des articles polémiques. Ayant connaissance des enquêtes du corps préfectoral au sujet du positionnement politique des prêtres, le polémiste impénitent défie l'administration de Saint-Flour en justifiant, au moment de l'application de la circulaire du 9 juillet relative à la fermeture d'établissements congréganistes, l'intervention passée (et future) des hommes consacrés : « Le clergé a le droit de vote, le droit d'action électorale. Qu'il en use<sup>9</sup> ! »

Les différents acteurs de l'ordre républicain (préfets, ministres, parlementaires) s'appuient sur ces oppositions pour justifier une discrimination choisie de fauteurs de trouble, en réactivant la figure du « clérical » et celle du « parti noir » au moment où l'écrivain Anatole France en fait son cheval de bataille<sup>10</sup>. Ils confondent notamment plusieurs évêques qui, dans leurs mandements de carême, se font les chantres d'une critique des autorités en place.

### *Plusieurs formes d'engagement*

Au moins 500 membres du bas clergé ont adopté une attitude plus offensive que celle de leurs évêques lors de l'application de la loi des associations<sup>11</sup>. Le type de prise de position le plus fréquent fut la publicité d'un engagement lors des sermons dominicaux ou au moment de visites dans les foyers de fidèles, mais les sources manquent cruellement sur cette seconde forme de médiation.

Le cri constitue une première variation manifeste du discours critique. En cette espèce, les bulletins paroissiaux constituent une source choisie pour accéder à la connaissance de ce type d'opposition, ces publications étant le plus souvent rédigées, surtout en milieu rural, par le curé de la paroisse ou un desservant<sup>12</sup>. Constatant la diffusion de la dynamique anticléricale, plusieurs clercs refusent de se laisser marcher sur les pieds, par exemple le curé d'Antigny, M. Teillet, dont le traitement est supprimé en septembre 1902 avec celui de douze autres prêtres du diocèse de Luçon<sup>13</sup>, pour avoir fait campagne pour le candidat conservateur aux élections du printemps 1902 :

« On prétend que certains articles du Bulletin paroissial sont un peu vifs. C'est possible... Mais alors il faudrait donc traiter avec respect les infâmes dénonciateurs, qui cherchent, par les calomnies les plus honteuses, à salir les familles les plus respectables et à leur susciter toutes sortes de désagréments ! Nous ne provoquons jamais, mais quand on nous attaque, nous nous défendons avec énergie et tant pis pour les échines qui reçoivent les coups<sup>14</sup>. »

Au-delà du déterminant politique, la prise de position relève d'une démarche défensive (acquis, place du prêtre dans la société) qui est vite taxée de « cléricalisme » par les *républicains* dont certains attendent ces réactions pour justifier leur combat. En ressort une interactivité de la radicalisation politique pour laquelle l'acte de parole est un élément essentiel.

Le cri n'est pas l'apanage des cadres des communautés catholiques. Lors d'un sermon prêché à Nîmes en octobre et novembre 1903 à la Mission internationale protestante, Georges Fayot, pasteur de l'Église réformée de Nîmes, place la contingence du temps dans un combat plus fondamental :

« L'incrédulité, sous l'étiquette souvent peu justifiée de Libre-Pensée et sous le patronage usurpé de la Science et de la Raison, mène aujourd'hui une campagne plus vigoureuse que jamais contre les Églises et contre la religion. [...] Elle prétend accaparer et diriger l'enseignement à tous les degrés. [...] Elle

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>9</sup> *La Semaine catholique de Saint-Flour*, 24 juillet 1902, chanoine Lagarrigue, « L'INGÉRENCE CLÉRICALE ».

<sup>10</sup> *Le Parti noir*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, 72 p.

<sup>11</sup> Ce bilan est fonction de sources nationales et de celles de quatorze départements d'étude parmi lesquels l'on compte des aires anti-combistes (le Finistère, la Lozère) : Julien Bouchet, *Le Combisme dans la France du début du XX<sup>e</sup> siècle : pratiques de pouvoir, réceptions et dissensions*, thèse d'histoire sous la direction de Mathias Bernard, octobre 2013, t. 2, p.401. Une version remaniée a été publiée dans *La République irréductible* [...], *op. cit.*, p. 244-245.

<sup>12</sup> La responsabilité juridique est certes du ressort du gérant, sauf pour les éditoriaux et articles signés.

<sup>13</sup> *Bulletin paroissial d'Antigny*, diocèse de Luçon (Vendée, proche de la Chataigneraie, 1273 habitants en 1901), n°23, septembre 1902, p. 2, « UNE GRANDE INJUSTICE ».

<sup>14</sup> *Bulletin paroissial d'Antigny*, n° 21, juillet 1902, p. 3, « Monstrueuse iniquité ». L'article porte sur une protestation contre les sermons politiques du curé. Deux encarts avant, un autre article évoque sur la même page l'acquittement du curé de Bazoges par le tribunal de Fontenay, un prêtre qui avait protesté contre la position anti du conseil municipal envers les congréganistes de la commune.

prétend accaparer et diriger toute la politique ; à l'instar de Louis XIV, certains grands-maîtres de l'incrédulité ne laissent pas de répéter : « La République, c'est Nous<sup>15</sup> ! » ».

L'appel constitue une seconde modalité de l'opposition. À un moment de mutation forcée de l'enseignement confessionnel, on compte plusieurs dizaines d'appels à fonder des écoles « libres », en particulier dans les grandes agglomérations comme Paris : « Il faut savoir que tout le monde cherche à sortir de l'imbroglio et à franchir le mur des interdictions en créant par exemple – ce que suggère R. Soulange-Bodin curé de N.-D.-du-Travail – des écoles laïques animées par des personnes pieuses et solides sur le plan de la foi, mais non congréganistes. Beaudinot curé de St-Ambroise est du même avis. À St-Germain-l'Auxerrois, M. Houette, vice-président des écoles, qui vient de décéder, avait établi que le parrainage de l'instruction chrétienne d'un enfant revenait à 150 fr. Suite au cri d'alarme du curé [dans le numéro de décembre 1904 du *Bulletin paroissial de St-Germain-l'Auxerrois*], des paroissiens ont accepté de contribuer à ce parrainage<sup>16</sup>. » Les appels sont aussi relatifs à des processions, des prières spéciales, et à l'édification de calvaires de réparation (celui de Tréguier inauguré en septembre 1903 cache plusieurs dizaines de réalisations, en particulier dans les « terres de mission »).

### *Le retrait et l'indifférence*

La médiatisation politique des cris et des appels contre le combisme dissimule deux autres stratégies de défiance anti-combiste qui sont certes moins visibles dans les sources mais à ne pas oublier pour autant.

La première est le retrait volontaire de la vie sociale et publique, ce qu'imposent du reste plusieurs textes normatifs diocésains comme les statuts synodaux du diocèse de Paris qui sont publiés en 1902 :

« 226. Nous exhortons tous nos prêtres à n'avoir avec le monde que les rapports commandés par l'intérêt de leur ministère ou par les bienséances sociales. Ce serait une erreur dangereuse de croire que la fréquentation des séculiers est pour le prêtre un moyen de les attirer à la pratique de la Religion. Loin de là : plus le prêtre se répandra dans le monde, plus le monde s'habitue à ne voir que l'homme dans le prêtre, et moins, par conséquent, il sera porté à honorer son caractère et à respecter sa personnes<sup>17</sup>. »

« 230. Les prêtres doivent ne parler des matières politiques qu'avec la plus grande circonspection. Nous leur défendons de fréquenter les cercles où se discutent les questions de cette nature<sup>18</sup>. »

Les articles 227 à 229 des statuts synodaux du diocèse de Digne interdisent quant à eux aux prêtres de s'engager en politique : « nous leur faisons défense formelle d'écrire sur ces matières, ou de se faire, sans notre autorisation, correspondants ordinaires d'aucun journal. » (article 228)<sup>19</sup>. La discipline ecclésiastique est au cœur des préoccupations, chez les catholiques comme chez les protestants<sup>20</sup>.

Le retrait peut plus largement concerner les affaires du monde : « loin du monde et du bruit », dans l'attente d'une refondation catholique, plusieurs religieux s'adoubent ermites de l'anachorétisme moderne. Les militants anticléricaux font de ce retrait un abandon, et se servent de cet argument pour justifier leur exclusion politique voire sociale. Il est vrai que plusieurs publications font silence sur l'actualité pourtant cuisante. Pour le *Bulletin paroissial d'Evette et Salbert*, il n'est pas fait mention de la politique laïque avant septembre 1903<sup>21</sup>.

Le retrait peut se muer parfois en manifeste indifférence à l'actualité, comme dans le bulletin de la paroisse du Boupère en Vendée<sup>22</sup>, à l'exception des laïcisations d'écoles publiques :

« Comme toutes les églises de France, l'église de Luçon est en deuil. Quarante-quatre écoles communales viennent d'être laïcisées cette semaine : treize autres l'avaient été précédemment, et une trentaine d'écoles libres avaient été fermées<sup>23</sup>. »

<sup>15</sup> *Pourquoi donner à nos enfants une éducation religieuse ?*, Nîmes, A. Chastanier, 1904, p. 3-4.

<sup>16</sup> Jacques SEVENET, *Les Paroisses parisiennes devant la séparation des Églises et de l'État (1901-1908)*, Paris, Letouzey & Ané, coll. « Mémoire chrétienne au présent », 2005, p. 38. « Finalement, bon nombre d'écoles ne seront pas fermées. D'ailleurs sur 69 écoles congréganistes interdites à Paris en juillet, 38 rouvriront en octobre 1903 avec du personnel laïque : enseignants et direction » (p. 39).

<sup>17</sup> *Statuts synodaux du diocèse de Paris promulgués dans le synode de 1902*, Paris, 1902, Imprimerie de l'Archevêché, p. 148.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 150.

<sup>19</sup> *Statuts synodaux du diocèse de Digne*, Digne, Imprimerie Chaspoul et V<sup>e</sup> Barbaroux, 1903, p. 57.

<sup>20</sup> J.-J. BACHAN (ancien magistrat, rapporteur), *Rapport sur la discipline ecclésiastique*, Bordeaux, 1902 (synode particulier de Gironde et de Dordogne, VII<sup>e</sup> circonscription, Église réformée de France).

<sup>21</sup> Mensuel, 16 pages. Territoire de Belfort. Curé depuis 1898 à Evette, A. Brin rejoint Haut-du-Them (Haute-Saône, diocèse de Besançon) à l'automne 1904. Il s'en suit un arrêt des publications, ce qui confirme le rôle protagoniste assuré par les prêtres-rédacteurs.

<sup>22</sup> À 20 kms à l'est de la Roche-sur-Yon, 2 839 habitants en 1901.

<sup>23</sup> *Bulletin paroissial du Boupère*, n°9, septembre 1902, p.2-3, premier article signé du 31 août 1902. Cet article de tête contient la protestation solennelle du curé lue lors d'un office. Ce *Bulletin* partage le même format de « une » que celui d'Antigny.

Au Boupère, la laïcisation de l'école communale traîne en longueur car le maire n'est pas pressé de procéder à cet acte administratif (il est suspendu puis révoqué quelques semaines après). Il souhaite, d'abord, faire achever la construction de l'école privée.

L'indifférence cléricale en direction de l'anticléricalisme combiste s'explique aussi par le fait que celui-ci est essentiellement anti-congréganiste. L'anti-congréganisme permet en effet aux diocèses de reprendre en main l'enseignement confessionnel, de futurs petits séminaires pensés comme un terreau de vocations. On note ainsi plus de protestations au moment de la fermeture de chapelles non autorisées (circulaire du 9 avril 1903), et surtout lors des protestations solennelles au moment des inventaires des biens du culte en 1905-1906. Pour prendre un exemple, dans le Roussillon, sur les 232 paroisses 181 sont le théâtre de la lecture de protestations qui suivent pour 173 d'entre elles le modèle de l'évêché<sup>24</sup>.

L'opposition concurrentielle entre les congrégations et le clergé séculier ne fait pas force de loi. Celles-ci sont, parfois, les auxiliaires des prêtres, et ces derniers expriment souvent leur solidarité en toute fraternité d'appartenance confessionnelle lors des tracasseries administratives (mises sous scellés) ou les expulsions.

## Un nouvel apostolat politique ?

### *Un clergé en bataille ?*

Le temps du combisme est contemporain de plusieurs batailles menées par des membres du clergé. Leur engagement rappelle parfois un passé plus ancien, et en premier lieu les oppositions révolutionnaires sur le devenir de la monarchie catholique et de la liberté religieuse. Lors de l'exécution du décret de fermeture d'établissements congréganistes du 1<sup>er</sup> août 1902, le père Menguy, desservant de Ploudaniel, coordonne les manifestations d'opposition aux fermetures : « dès l'arrivée des agents de la force publique et de la troupe à Ploudaniel, le tocsin a été sonné [par le desservant] pour réunir les manifestants en vue de s'opposer à l'application de la loi<sup>25</sup> ». Le clerc agit ici en tête de troupes paroissiales face aux détenteurs d'un ordre perçu et vécu comme allogène. Il manque une trace de ses pratiques oratoires d'alors.

L'abbé Le Du, vicaire de Saint-Mathieu à Quimper et directeur du cercle militaire catholique de cette préfecture, participe quant à lui à la manifestation « antiministérielle » tenue le 18 août 1902<sup>26</sup>. Il ne va cependant pas jusqu'à procéder à une campagne anti-gouvernementale, en vue d'échéances électorales, preuve s'il en faut que les mobilisations sont d'abord fonction d'intérêts locaux (l'école des sœurs, la chapelle non autorisée, le couvent).

Plusieurs témoins décrivent des « prédications de barricades » de prêtres *in medias res*, et en premier lieu entourés de leurs paroissiens, mais les reconstructions mémorielles associées élèvent presque toujours ces actes exceptionnels en actions mythifiées. L'exceptionnalité politique justifie de ce fait une mobilisation des cadres religieux.

### *Protester*

Lors de leurs prises de position, les religieux usent en règle générale de tactiques oratoires usitées, spécialement lorsqu'ils se font mémorialistes : durant l'été 1904, des prêtres insistent sur le rôle positif du clergé lors de la guerre franco-allemande de 1870 (un sujet de débat entre le milieu catholique et les républicains anticléricaux), des pasteurs pointent leur attachement historique au libéralisme pluraliste, des rabbins louent leur loyauté à la République.

On emploie parfois des formes de communication plus originales, particulièrement pour dissenter sur des sujets récurrents. Les rédacteurs renouent à cette occasion avec l'écriture de dialogues pour faire passer des messages plus universellement intelligibles : au moment des discussions parlementaires annuelles concernant la suppression du budget des cultes, des voix transformées en plumes rappellent que le traitement des curés « fait partie de la dette nationale<sup>27</sup> ». La Révolution est sur ce point souvent convoquée en tant que repère commode à manier et à utiliser. Les rédacteurs rappellent les tenants et aboutissants de son héritage libéral pour critiquer la volonté de suppressions des congrégations au nom d'une liberté désormais liberticide<sup>28</sup>. Certains se font l'écho des divisions républicaines en la matière<sup>29</sup>.

Lorsque l'actualité locale est moins chargée ou trop complexe pour être l'objet d'une mention précise, les équipes de rédaction insèrent des prises de position qui émanent d'autres territoires : le premier article de *La*

<sup>24</sup> Myriam AVID, *La Crise des inventaires dans les Pyrénées-Orientales*, mémoire de maîtrise, Université de Montpellier, 1979.

<sup>25</sup> Rapport du préfet du Finistère au ministre des cultes, 8 septembre 1902, A.N., F 19 5 927.

<sup>26</sup> Lettre du ministre de la Guerre à la direction générale des cultes, 5 décembre 1902, A.N., F 19 5 927.

<sup>27</sup> *Bulletin paroissial d'Évette et Salbert*, septembre 1903, p.6-7. La commune compte 574 habitants en 1901.

<sup>28</sup> *Bulletin paroissial d'Évette et Salbert*, avril 1904, « Les principes de 89 et les Congrégations », p. 12-13.

<sup>29</sup> <https://serd.hypotheses.org/1837>.

*Croix de l'île d'Yeu* du 1<sup>er</sup> août 1902<sup>30</sup> consiste en l'insertion d'un article de tête du *Semeur vendéen* : « Nos frères, nos sœurs, sont traqués comme des bêtes fauves, et nous ne nous mettrions pas en peine de les défendre ! Honte, trois fois honte à qui demeure insensible et oisif à l'heure présente ».

### *La délégation d'engagement*

Le clergé militant participe à plusieurs titres à la réorganisation provoquée par la politique républicaine de laïcité, en accompagnant l'action de laïcs dans les bureaux des comités paroissiaux, des cercles catholiques et de patronages.

Les plus politisés militent au sein de formations politiques : au 31 janvier 1903, lorsque Jacques Piou préside une réunion de l'Action libérale populaire à Nancy, au moins 24 prêtres sont présents<sup>31</sup>. Mais ils délèguent en quelque sorte leur protagonisme public à une organisation politique, à un parti en l'occurrence. Il serait sur ce point intéressant d'étudier les transpositions du message propagandiste dans les prises de position en chaire.

Les membres du clergé ne sont pas les apôtres d'une nouvelle mission politique actualisant le thème de la croisade. Ils ont en outre d'autres combats et champs d'investigation, notamment la bonne marche de leur paroisse et, pour d'autres, les missions dans l'empire colonial. Ce sont plus ici que s'expriment des formes nouvelles de prédication.

## **L'État républicain et ses communautés restreintes**

Sont ici désignés par l'expression « communautés restreintes » des corps sociaux qui disposent d'une très faible inertie sociale, autrement dit des groupes aux contraintes internes secondes par rapport aux contraintes générales de l'espace social où existent lesdites communautés. Une communauté restreinte se singularise de ce fait par une autonomie qui n'implique pas l'hétéronomie. Pour prendre un exemple essentiel à notre propos, l'appartenance à une congrégation ou à une communauté religieuse implique le respect d'un certain nombre de propositions normatives, sans que celles-ci ne soient opposables à loi commune, en tout cas jusqu'à la législation combiste sur les tenants de la sécularisation et celle sur l'interdiction de l'enseignement congréganiste.

### *La République irréductible*

La principale réponse du pouvoir politique en direction des prédications et prises de position hostiles est la sanction, certes à plusieurs degrés : le 26 juillet 1903, 69 clercs du diocèse de Quimper sont privés de traitement pour avoir protesté contre l'usage de la langue française pour catéchiser les bretons, soit plus d'un sur dix. Une circulaire du 29 septembre 1902 adressée aux préfets des départements bretonnants interdit l'usage de la langue bretonne dans les actions pastorales. Cette question d'apparence secondaire est au contraire centrale en ce sens que la langue était au cœur de la construction nationale en cours. Les fonctionnaires du culte touchés sont nombreux : « rien qu'en Bretagne, quatre-vingt-sept prêtres font l'objet de suspensions de traitement.<sup>32</sup>»

En mai 1903, ce ne sont pas moins de 39 curés, 273 prêtres et 45 vicaires qui sont privés de traitement pour des motifs politiques. La République radicale semble épouser les contours d'une République irréductiblement attachée à approfondir, par la coercition au besoin, le sillon *républicain*. Les libéraux chrétiens dénoncent alors le fait que la République combiste est la plus réductible des républiques.

### *Une mise en périphérie citoyenne*

Plusieurs enseignants congréganistes sont invités à se retirer de l'enseignement public, et même confessionnel, au motif du caractère impropre de leur engagement religieux associé à une autorisation d'ordre ou de congrégation. En mai 1904, les députés créent également une incompatibilité entre l'état ecclésiastique et la possibilité d'être un agrégatif. La mise à l'écart des religieux enseignants est certes contournée par les « sécularisations », ce qui permet de rouvrir des centaines d'établissements d'enseignement. En dépit des tracasseries administratives et des contrôles préfectoraux, plus de la moitié des écoles fermées rouvrent avec un personnel sécularisé ou laïc. Les changements opérés entraînent des échanges sur les conditions de légitimité du discours pour former la jeunesse en général, et la jeunesse catholique en particulier : un laïque peut-il être un porte-voix aussi légitime qu'un religieux doublement apte par ses vœux et sa spécialité didactique<sup>33</sup> ?

---

<sup>30</sup> Bi-mensuel, 5<sup>e</sup> année, n°116.

<sup>31</sup> Note dactylographiée d'un commissaire de police de Nancy, 1<sup>er</sup> février 1904, A.D. 54, 1 M 645.

<sup>32</sup> Michel LAGREE (*et alii*), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, p. 346.

<sup>33</sup> Dans un temps de diffusion de l'enseignement public impose également la recomposition des relations entre la sphère éducative (désormais plus laïque) et la sphère péri-scolaire (patronages divers, œuvres paroissiales).

De cette question naissent les enjeux associés à la prise de parole : l'évocation en chaire ou lors d'une réunion de matières sociétales ou politiques doivent-elles être surveillées et au besoin normalisées par les membres du « parti républicain » ? Plusieurs comités radicaux, radicaux-socialistes et cercles *républicains* divers prônent ce saut qualitatif dans la surveillance politique.

### *Une concurrence symbolique*

Revenons au sermon du pasteur Georges Fayot précédemment cité :

« [L'incrédulité] prétend accaparer et diriger toute la politique ; à l'instar de Louis XIV, certaines grands-mâîtres de l'incrédulité ne laissent pas de répéter : "La République, c'est Nous<sup>34</sup> !" ».

L'inélasticité de la doctrine combiste justifie la configuration d'une légitimité exclusive qui est un outil commode pour disqualifier la parole cléricale. Des moyens de la parole sont même confisqués par les républicains lorsqu'ils procèdent à des transferts d'actes oratoires au moment de leurs prises de position (banquets républicains, cérémonies diverses). Se joue de ce fait une partie d'échecs où la mise en échec de l'adversaire mué en ennemi noue l'efficacité d'une identification politique à la performativité d'un discours tranché, tout en forgeant des inimitiés utiles à la préservation d'une conflictualité sociale intrinsèquement significative pour la politique combiste de « défense et d'action républicaines ».

L'été 1902 correspond à l'acte fondateur du combisme. Il est aussi celui d'une nouvelle critique religieuse du politique qui a été notamment animée par des religieux qui ont fait de la politique, ne serait-ce que parce qu'ils n'ont pas fait leurs la politique « autorisée ».

En dépit de leur présence médiatique, les religieux en bataille ne sont pas si importants que cela, exception faite de « villages gaulois » en quête de nouvelles croisades. Leur force réside surtout dans la dénonciation des incidences locales de la politique anti-congréganiste et de laïcisation alors menée. Des moments-clefs (la fermeture de l'établissement congréganiste, une procession religieuse, la suspension de traitement d'un ministre du culte) sont parfois utilisés pour porter un message critique à l'extérieur des églises. Les manifestations de protestation aux Inventaires donneront, en 1906, une nouvelle force à cette dynamique de résistance qui ne fut pas toujours outrancière et anti-républicaine, alors que les chemins de l'opposition institutionnelle se font de plus en plus épineux (la crise des monarchistes et des nationalistes). Ce qui se joue surtout ici, c'est une mise en question des hiérarchies et des fonctionnements traditionnels. Le clerc est dans la première ligne d'une accusation d'envergure. C'est peut-être cela, surtout, qui a concouru à la sécularisation de notre pays. Au moment d'une domestication de la dissension civile, où effectivement la violence physique et directe se travestit en opposition plus symbolique, la disqualification de la parole du religieux, en certains sujets, nourrit une guerre interne pour l'accès au corps de ceux qui peuvent légitimement parler de la sacralité, et la forger pour une République toujours en quête de sanctification civique et morale.

---

<sup>34</sup> *Pourquoi donner à nos enfants une éducation religieuse ?*, Nîmes, A. Chastanier, 1904, p. 3-4.